

le mag

N° 48
MAI 2014

Le magazine d'information
de Quimper Communauté

ERGUÉ-GABÉRIC • GUENGAT • LOCRONAN • PLOGONNEC
PLOMELIN • PLONÉIS • PLUGUFFAN • QUIMPER

ACTUALITÉS
Parlement
européen,
aux urnes
le 25 mai

HISTOIRE(S)
L'élection
du maire
de Quimper

HÔTEL DE VILLE

Ludovic Jolivet
un nouvel élan
pour le territoire



QUIMPER
COMMUNAUTÉ

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

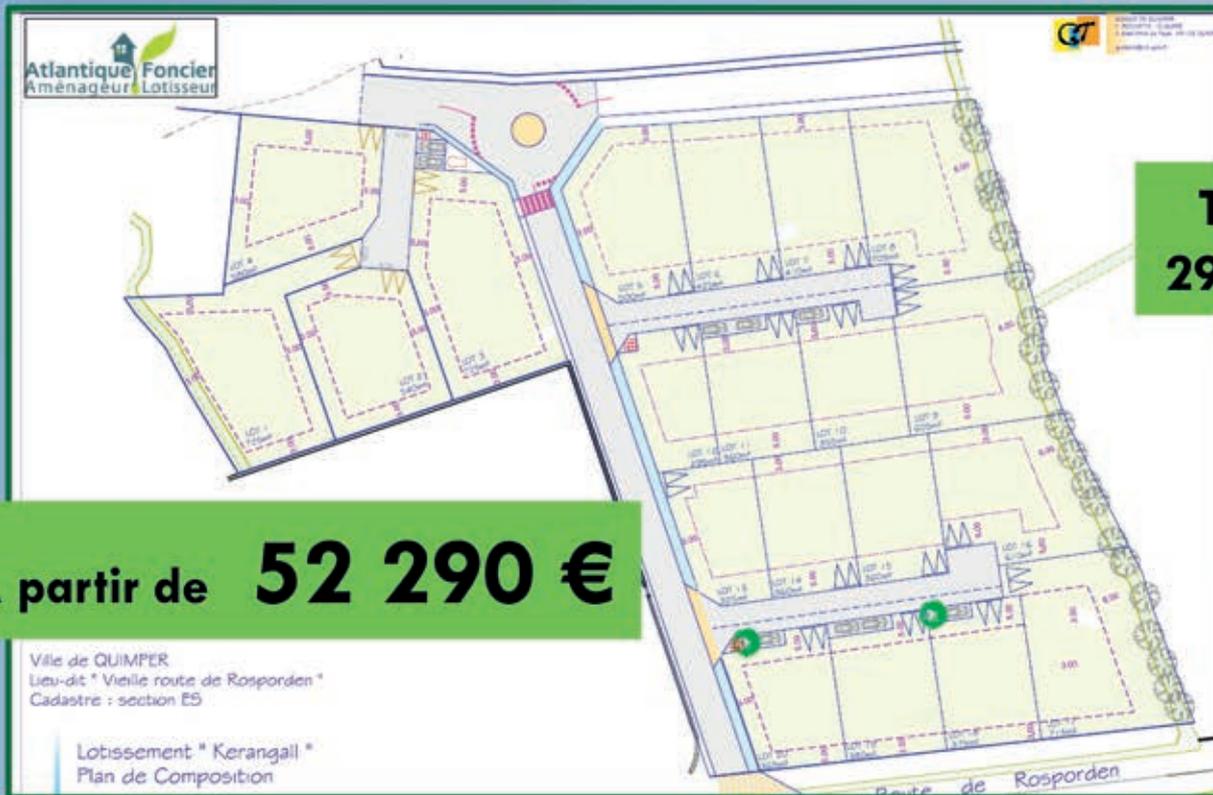
www.quimper-communaute.fr

Votre terrain à bâtir dans Quimper



en partenariat avec

Propose



**Terrains de
295 à 725 m²**

A partir de 52 290 €

Lotissement de **Kerangall**, idéalement situé au Sud Est de Quimper, sur les hauteurs, dans un quartier en mutation. Terrains plats, avec arrêt de bus et boulangerie à proximité immédiate.



Renseignements: 06 98 30 73 11 www.atlantique-foncier.fr



Sommaire

Dossier spécial élections	p. 4-17
> Entretien avec Ludovic Jolivet, président de Quimper Communauté	p. 4-5
> Quimper Communauté : un espace de solidarité et de développement	p. 6-7
> Les compétences de Quimper Communauté	p. 8-10
> Quimper Communauté Un nouvel élan pour le territoire	p. 11-17
Histoire(s)	p. 18
L'élection du maire de Quimper, de la désignation autoritaire à l'élection démocratique	



Le 17 mai, un forum-rencontre de sensibilisation à la citoyenneté européenne sera proposé aux 18-30 ans à l'Espace grands projets, l'occasion de s'informer et d'échanger autour d'ateliers.
De 10h à 17h Espace grands projets, esplanade François-Mitterrand à Quimper.

Parlement européen

Aux urnes le 25 mai

CIVISME | Aux urnes citoyens! Les élections européennes auront lieu le 25 mai. Les citoyens des 28 pays de l'Union européenne sont appelés à élire 751 députés au Parlement européen de Strasbourg. La France disposera de 74 sièges.

Depuis 1979, on élit les députés européens tous les cinq ans, au suffrage universel direct, avec un scrutin à la proportionnelle à un tour, suivant le principe de la plus forte moyenne. Le territoire français est découpé en huit circonscriptions interrégionales, les sièges à pourvoir sont répartis proportionnellement à leur population. Celle de l'Ouest, composée de la Bretagne, des Pays de la Loire et du Poitou-Charentes, comptera neuf élus. Ils seront répartis entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

DES ÉLECTEURS DE TOUTE L'EUROPE Les électeurs européens non-français qui sont domiciliés en France avaient le choix, pour ces élections, entre voter dans l'Hexagone ou le faire dans leur pays. À Quimper, 62 ressortissants européens sont inscrits, dont 18 portugais, 10 allemands, 9 belges, 7 britanniques et 7 espagnols, le reste se répartit à l'unité entre d'autres nationalités. Quant aux jeunes qui ont eu 18 ans depuis les élections municipales de mars ou qui les auront avant le 24 mai, ils ont également pu s'inscrire sur les listes. Ils sont au nombre de 122.

LE PARLEMENT REPRÉSENTE LES CITOYENS En 2007, le traité de Lisbonne a limité à 751 le nombre des membres du Parlement, avec un seuil minimum de 6 députés par État membre et un maximum de 96. Le président du Parlement européen est élu pour deux ans et demi; depuis le 17 janvier 2012, il s'agit de l'Allemand Martin Schulz. Quel est le rôle du Parlement européen? Il est l'institution représentant les citoyens des États membres de l'Union européenne. Son rôle s'est progressivement renforcé à travers les différents traités. Ses compétences sont aujourd'hui de trois ordres : législatif (il participe à l'adoption des actes juridiques), budgétaire (il établit, avec le Conseil, le budget annuel de l'Union), de contrôle de l'exécutif de l'Union (il peut censurer la Commission, laquelle représente les intérêts de l'Union dans son ensemble). Aux élections du 7 juin 2009, le taux de participation sur la ville de Quimper était de 44,5 %. Il était plus élevé que le taux national, qui s'élevait à 40,6 %.

Pour en savoir plus : www.quimper.fr/275-europeennes.htm et www.interieur.gouv.fr/Elections

LE MAG, LE MAGAZINE D'INFORMATION DE QUIMPER COMMUNAUTÉ

Communauté d'agglomération regroupant les communes de Guengat, Ergué-Gabéric, Locronan, Plogonec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan et Quimper.

Ce numéro comprend :

- « Le mag », magazine de Quimper Communauté, 20 pages, tiré à 50 240 exemplaires.
- « L'agenda », cahier de 36 pages broché au centre du mag, tiré à 50 240 exemplaires.
- Pour les habitants de Quimper uniquement : « Les carnets de Quimper », cahier de 16 pages broché au centre du mag et tiré à 39 450 exemplaires.

Directeur de la publication : Ludovic JOLIVET

Rédacteur en chef : Mathias GRECO

Assistante : Caroline ROLLAND

Rédaction : Hélène BERRE, Geneviève CANIVENC, Karine GAONARC'H, Christophe LE BEC-TROADEC, avec la participation de Bruno LE GALL et de Natacha LAJOINIE, des archives municipales de Quimper, pour la rubrique « Histoire(s) ».

Texte en breton : traduction réalisée par l'Office de la langue bretonne
Photos : Lionel FLAGEUL, Laurent LAVEDER, Pascal PERENNEC, Jean-Jacques BANIDE, tous droits réservés.

Conception maquette : K UNIQUE

Mise en page : DYNAMO +

Impression : CLOÛTRE IMPRIMEURS

Régie publicitaire : OUEST EXPANSION (02 99 35 10 10)

Distribution en boîtes aux lettres : Médiapost

ISSN : 2103-4109.

Le mag

Direction de la communication

Hôtel de ville et d'agglomération - 44 place Saint-Corentin 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 98 88 99 / Fax 02 98 95 37 02 - E-mail : lemag@quimper-communaute.fr

La distribution du Mag est confiée par Quimper Communauté à La Poste/Médiapost, qui assure sa remise dans toutes les boîtes aux lettres - y compris celles portant l'autocollant « Stop-Pub ».
Si vous ne recevez pas le magazine, signalez-le auprès du service communication, Tél. : 02 98 98 88 99.

Ce document a été imprimé sur du papier PEFC chez un imprimeur disposant de la chaîne de contrôle PEFC/10-31-1238. Ce label apporte la garantie que le papier provient de forêts gérées durablement. La gestion durable des forêts est une gestion qui se veut économiquement viable, respectueuse de l'environnement et socialement bénéfique. Pour en savoir plus : www.pefc-france.org

Entretien avec Ludovic Jolivet, président de Quimper Communauté

“ Monsieur Jolivet, vous venez d’être élu maire de Quimper et président de Quimper Communauté. Les nouvelles équipes sont constituées. Dans quel état d’esprit vont-elles travailler ? ”

Il n’existe chez nous aucun sectarisme. Nous avons réalisé sereinement l’union de la droite et du centre dans cette ville de tolérance et d’ouverture qu’est Quimper. Cette démarche a été soutenue par les électeurs d’une façon massive. Cela nous engage. Notre campagne était fondée sur la proximité, le contact direct avec les habitants, l’écoute de leurs doléances mais aussi de leurs idées. Nous ne changerons pas de style parce que nous avons gagné. Je suis pleinement conscient des attentes et des espoirs qu’a suscités notre victoire. Celle-ci nous invite à la modestie, à l’humilité et surtout au travail. Nous serons à l’écoute des élus de Quimper Communauté. Nous n’avons pas la moindre prétention hégémonique. Je considère toutefois que nous devons créer ensemble un véritable bassin de vie dont les contours dépassent ceux de Quimper Communauté. Le Pays fouesnantais et le Pays Glazik y ont toute leur place. Cette démarche de progrès me semble nécessaire, souhaitable et possible. Rien ne sera imposé.



L'ensemble des conseillers communautaires le 18 avril dernier.

“ Vous souhaitez défendre les intérêts de Quimper et de l’agglomération, en particulier par le développement économique. Comment favoriser l’innovation et l’emploi ? ”

J’entends redonner à Quimper et à l’agglomération l’envie d’entreprendre. Le développement économique figurait au cœur de notre programme. Il constituera en toute logique notre priorité absolue. Nous porterons le projet de Green Valley, qui vise à créer ici un pôle agroalimentaire de référence à l’échelle du Grand Ouest. Nous accompagnerons les créateurs via l’implantation d’une Cité des entrepreneurs dans le Triangle de la Libération, à proximité de la gare. Nous nous rapprocherons de l’ensemble des acteurs locaux de la recherche et de l’innovation afin de voir comment, dans la limite de nos compétences, nous pouvons leur être utile.

“ Une de vos priorités est de désenclaver Quimper et la Cornouaille : de quelles manières ? ”

Le 30 mars au soir, j’ai affirmé que maire de Quimper, je n’étais pas l’ennemi de Brest. Il me semble que le désenclavement de Quimper et de la Cornouaille repose sur une mobilisation générale des énergies finistériennes. Nous devons ignorer les frontières administratives, les querelles du passé, les chicayas politiques. Quimper, comme Brest, doivent être, dans un délai raisonnable, à trois heures de Paris en TGV. C’est absolument crucial. Sinon la Bretagne penchera de plus en plus vers l’est et nous deviendrons des oubliés. Nous sommes aussi, bien sûr, très attentifs à l’évolution du dossier Écotaxe, au sujet duquel M^{me} Ségolène Royal a exprimé récemment des propos qui me paraissent aller dans le bon sens, même si ne nous ne baissons pas la garde. Enfin, l’avenir de l’aéroport de Quimper représente également un enjeu territorial majeur.

“ Le cadre de vie est un atout. Quelles sont vos ambitions en matière d’urbanisme et de mobilité ? Les infrastructures peuvent-elles lui apporter du dynamisme et de l’attractivité ? ”

Nous remettons à plat le plan transport de l’ancienne majorité comme nous nous y sommes engagés. Ce réexamen donnera lieu à une véritable concertation. Il n’y aura aucun passage en force. L’objectif est de sortir de cet épisode malheureux par le haut. Nous souhaitons faire du centre-ville de Quimper le premier centre commercial de Cornouaille. Cette ambition est incompatible avec une haine viscérale et dogmatique de la voiture. Nous nous attacherons également à rajeunir et moderniser la ville sur le plan urbanistique en libérant les imaginations.

“ Vous désirez que le rayonnement de Quimper passe par son identité de capitale de la culture bretonne. Comment la positionner parmi les villes qui comptent à l’Ouest ? ”

Dans le monde de plus en plus standardisé, banalisé, dans lequel nous vivons, Quimper se distingue, sort du lot. Mais jusqu’à présent, l’image de notre ville était plutôt floue, brouillée, faute d’un positionnement clair. Notre priorité sera de mettre fin à une certaine forme de dispersion. Nous devons axer nos efforts sur ce qui constitue réellement l’essence, l’âme de notre ville. Ce travail s’effectuera dans un esprit de dialogue.



Quimper Communauté : un espace de solidarité et de développement



Quimper Communauté est une communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2000. Elle regroupe Quimper et sept communes de sa première couronne périurbaine : Ergué-Gabéric, Guengat, Locronan, Plogonnect, Plomelin, Plonéis et Pluguffan. Sa superficie est de 28 938 hectares. Avec 90 443 habitants, elle représente aujourd'hui plus de 26 % de la population du Pays de Cornouaille, sur lequel elle exerce un rayonnement en termes d'emplois, de services, de commerces et d'animation culturelle. Quimper est la troisième ville de Bretagne.



POURQUOI UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ?

Une communauté d'agglomération permet à des communes de s'associer au sein d'un espace de solidarité, de mutualiser leurs moyens afin de mener à bien des projets qu'elles ne pourraient porter seules. Elle favorise un maillage harmonieux et un aménagement pertinent du territoire. Les communes ont délégué à Quimper Communauté des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives (lire pages suivantes). Au quotidien, ses habitants l'identifient à travers le réseau des médiathèques, des piscines, des transports en commun... Elle pilote l'aménagement de l'espace, le développement économique, l'eau, etc.

COMMENT EST ADMINISTRÉE QUIMPER COMMUNAUTE ?

Quimper Communauté est administrée un peu comme une commune, par une assemblée délibérante (le conseil communautaire qui compte 48 membres) et par un organe exécutif (le président). Son bureau communautaire est composé du président et de 12 vice-présidents. C'est un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui dispose de ses propres ressources fiscales, directement perçues par lui.

LES AMBITIONS DU PROJET COMMUNAUTAIRE

Voté à l'unanimité le 6 juillet 2012, le projet communautaire structure l'action de Quimper Communauté avec la double volonté de faire ensemble et d'agir dans le respect du développement durable. Il prépare l'avenir de l'agglomération, avec l'ambition de servir au mieux les habitants dans leur vie quotidienne sur un territoire dynamique, accueillant, préservé et vivant.

Ses ambitions :

- > **rayonner**, en affirmant le rôle de l'agglomération comme capitale de Cornouaille, porteuse d'une stratégie de coopération;
- > **développer**, en créant une dynamique de développement économique au service de l'emploi;
- > **valoriser**, en mettant en valeur le cadre de vie et en protégeant les ressources environnementales du territoire;
- > **attirer et accueillir**, en renforçant la qualité de vie et la cohésion sociale du territoire pour accueillir une population plus nombreuse.

Les compétences de Quimper Communauté

Les huit communes de Quimper Communauté lui ont délégué des compétences dites « d'intérêt communautaire », regroupées autour de trois grands axes : d'une part l'habitat, l'enseignement supérieur et le développement économique, d'autre part la protection de l'environnement, la production et la distribution de l'eau et l'assainissement, ainsi que la jeunesse, les politiques d'animation, les piscines et les médiathèques.

-1- COMPÉTENCES

HABITAT / ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Cela concerne par exemple l'organisation des transports urbains : grâce au réseau de la QUB, Quimper Communauté favorise, sur ses huit communes, la mobilité et la liberté de déplacement pour tous. Elle les relie avec l'extérieur et en améliore l'accessibilité.

Elle est responsable de l'aménagement de seize zones économiques. Elle s'inscrit dans le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Odet, pour un territoire équilibré et durable, par la mise en cohérence des politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements commerciaux pour les dix années à venir.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Quimper Communauté développe l'offre et la qualité de l'accueil des entreprises, encourage la créativité, l'innovation, les pépinières et les pôles d'excellence. Elle se charge de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des zones d'activités.

POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA COMMUNAUTÉ

Il s'agit notamment des dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion, et de la prévention de la délinquance.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'agglomération soutient les acteurs de la formation universitaire, en renforçant une offre adaptée aux besoins économiques du territoire.



CONSTITUTION DE RÉSERVES FONCIÈRES ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Il s'agit de développer une offre de logements adaptée aux besoins des habitants. Sont concernés : le Programme local de l'habitat (PLH), la politique du logement, les actions en faveur du logement social et des personnes défavorisées, l'amélioration du parc immobilier bâti. Les aires d'accueil des gens du voyage sont également de la responsabilité de l'Agglomération.

INSTRUCTION COMMUNAUTAIRE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

POUR HABITER OU INVESTIR

Livraison été 2014



Bâtiment
BBC



SUR UN SITE EXCEPTIONNEL À QUIMPER

- > Assurance d'un placement-pierre réussi
- > Investir dans le locatif,
avec le Duflot et sa réduction d'impôt de 18% sur 9 ans
- > Rentabilité immédiate



Appartement T1
à partir de
65 000 €

Nouvelle Norme • BEI 136

02 98 90 42 50

2, RUE JEAN-JAURÈS - 29000 QUIMPER

www.espacil.com



NOUVEAU

QUIMPER

Le Clos de Kervouyec



Illustration non contractuelle Espacil Tm

**Un emplacement
qui vous facilite la vie !**

15 appartements du T2 au T4 dans le 1^{er} éco-quartier de la ville
à partir de **103 000 €***

*hors frais de notaire


POLIMMO
PÔLE IMMOBILIER DE BRETAGNE ET L'AYOIS
www.polimmo.fr

Renseignements et vente au
02 98 95 99 92

LOCATION - ACCESSION

QUIMPER Ouest

Travaux en cours

156 280 €*



Maisons de villes Type IV
Garages avec 2 stationnements.
Spacieuses et économes en énergie.
Petits jardins.
Quartier résidentiel et calme
dans un environnement protégé.

Agence de Quimper
02 98 55 81 91
www.lelogisbreton.com



* frais de notaire en sus

-2- COMPÉTENCES

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT / PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU / ASSAINISSEMENT

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Quimper Communauté mène une politique volontariste pour préserver et valoriser l'environnement et les ressources. Elle est chargée de l'élimination et de la valorisation des déchets : tri, collecte, gestion des déchèteries... Elle lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air et les nuisances sonores.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2012, cette compétence permet la mise en commun de la ressource en eau et de ses outils de production.



ASSAINISSEMENT

Quimper Communauté gère l'ensemble des installations d'assainissement collectif (stations d'épuration, postes de relèvement, réseaux) et non-collectif.

FOURRIÈRE ANIMALE

LES AUTRES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Quimper Communauté adhère au Syndicat mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Odet (SYMESCOTO) et au Syndicat intercommunal d'incinération des déchets du pays de Quimper (SIDEPAQ).

QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

La communauté d'agglomération soutient cette agence d'urbanisme et de développement économique, partenaire de référence des acteurs publics et économiques de l'ensemble de la Cornouaille.



-3- COMPÉTENCES

JEUNESSE / POLITIQUE D'ANIMATION / PISCINES / MÉDIATHÈQUES

JEUNESSE

Quimper Communauté renforce les solidarités et la cohésion sociale, en particulier dans la qualité de l'accueil des 16-30 ans, leur autonomie, leur engagement dans la cité : insertion professionnelle, formation et accès à l'emploi, logement, habitat, mobilité. Elle coordonne le réseau des acteurs et met en place une politique d'information et d'accès aux droits.



POLITIQUES D'ANIMATION

L'Agglomération soutient l'animation en milieu rural, l'animation sportive à travers différents dispositifs et en lien avec les piscines. Elle définit et promeut le schéma de développement des sentiers de découverte.

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

La communauté conforte l'offre de services et d'équipements de proximité. Elle est compétente pour le réseau de lecture publique (médiathèques) et le réseau des piscines publiques.

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS).

Pour en savoir plus :
www.quimper-communaute.fr

Quimper Communauté Un nouvel élan pour le territoire



Le nouveau conseil communautaire de Quimper Communauté s'est réuni le 18 avril. Il est composé de 48 conseillers. Ludovic Jolivet, maire de Quimper, en a été élu président, et douze conseillers ont été élus vice-présidents.

Pour la première fois, les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel, lors des scrutins des 23 et 30 mars, à l'exception de Locronan (commune de moins de 1 000 habitants, élus en conseil municipal). Leur nombre est passé de 43 à 48, dont 22 sont de Quimper, 8 d'Ergué-Gabéric, 4 de Plomelin, 3 de Guengat, Plogonnec, Plonéis et Pluguffan, 2 de Locronan. Pour 33 d'entre eux, il s'agit d'un premier mandat au sein de l'agglomération.

La désignation des vice-présidences reflète les ambitions pour les six prochaines années (voir la présentation ci-après). Certaines délégations sont nouvelles, ainsi celles qui relèvent du rayonnement culturel et sportif, de l'action sociale, de la jeunesse et l'insertion, de l'eau, de la transition énergétique et de la coordination des communes.

« La recherche permanente du compromis, de l'entente, de l'accord garantit l'avenir de Quimper Communauté, a souligné Ludovic Jolivet. Nous sommes une vraie Communauté où chacun soutient son voisin, lui apporte son expérience, partage ses réussites. Elle possède sa propre personnalité, sa raison d'être, son âme. C'est sur ce socle que nous allons bâtir nos politiques. »

Les priorités de ces politiques sont l'emploi et le développement économique, à l'écoute des entreprises. Concernant les mobilités, le plan transport sera revu, en tenant compte de l'impératif de la transition énergétique. Autres axes importants de l'Agglomération, le service public et l'action sociale.

LUDOVIC JOLIVET

49 ans

Maire de Quimper, président



HERVÉ HERRY

61 ans

Maire d'Ergué-Gabéric, 1^{er} vice-président délégué aux finances et à l'économie



ALAIN DECOURCHELLE

65 ans

Maire de Pluguffan, 2^e vice-président délégué à l'assainissement et à l'eau



CHRISTIAN CORROLLER

57 ans

Maire de Plonéis, 3^e vice-président délégué au développement durable et à la transition énergétique



MARTINE MORVAN

58 ans

1^{re} adjointe au maire de Plogonnec, 4^e vice-présidente déléguée à la coordination des communes et leurs relations avec la communauté



YANNICK NICOLAS

64 ans

Adjoint au maire de Plomelin, 8^e vice-président délégué à l'action sociale intercommunale



ANDRÉ GUÉNÉGAN

69 ans

2^e adjoint au maire de Quimper, 9^e vice-président délégué aux transports et à la mobilité



DIDER LENNON

56 ans

Conseiller municipal de Quimper, 10^e vice-président délégué au logement, à l'habitat et au foncier



ISABELLE LE BAL

49 ans

1^{re} adjointe au maire de Quimper, 5^e vice-présidente déléguée à l'administration générale, au personnel et à l'enseignement supérieur



JEAN-YVES STANQUIC

62 ans

Adjoint au maire de Guengat, 6^e vice-président délégué au rayonnement culturel et sportif



CLAIRE LEVRY-GÉRARD

46 ans

Conseillère municipale de Quimper, 7^e vice-présidente déléguée à la recherche, l'innovation, le numérique et le tourisme



PIERRE-ANDRÉ LE JEUNE

64 ans

Adjoint au maire d'Ergué-Gabéric, 11^e vice-président délégué aux déchets



ANTOINE GABRIELE

65 ans

Maire de Locronan, 12^e vice-président délégué à la jeunesse et l'insertion



GUILAUME MENGUY

33 ans

Conseiller communautaire Quimper



DANIELLE GARREC

55 ans

Conseillère communautaire Quimper



GEORGES-PHILIPPE FONTAINE

42 ans

Conseiller communautaire Quimper



**VALÉRIE LECERF
LIVET**
44 ans
Conseillère
communautaire
Quimper



MARIE LE GALL
41 ans
Conseillère
communautaire
Quimper



PHILIPPE CALVEZ
57 ans
Conseiller
communautaire
Quimper



**NICOLAS
GONIDEC**
32 ans
Conseiller
communautaire
Quimper



**LAURENCE
VIGNON**
42 ans
Conseillère
communautaire
Quimper



**GILBERT
GRAMOULLÉ**
56 ans
Conseiller
communautaire
Quimper



**NOLWENN
MACOUIN**
30 ans
Conseillère
communautaire
Quimper



**VALÉRIE
GACOGNE**

40 ans

**Conseillère
communautaire**
Quimper



ALAIN GUILLOU

64 ans

**Conseiller
communautaire**
Quimper



ARIANE FAYE

36 ans

**Conseillère
communautaire**
Quimper



**DOMINIQUE
LAMBERT**

40 ans

**Conseiller
communautaire**
Quimper



**MARIE-
CHRISTINE
COUSTANS**

58 ans

**Conseillère
communautaire**
Quimper



DANIEL LE BIGOT

59 ans

**Conseiller
communautaire**
Quimper



**JEAN-MARC
TANGUY**

35 ans

**Conseiller
communautaire**
Quimper



**MARIE-LAURE
LE MEUR**

50 ans

**Conseillère
communautaire**
Ergué-Gabéric



**NATHALIE
LAGADEC**

45 ans

**Conseillère
communautaire**
Ergué-Gabéric



**ALAIN
LE GRAND**

42 ans

**Conseiller
communautaire**
Ergué-Gabéric



**MARIE-CLAUDE
GEFFROY**

55 ans

**Conseillère
communautaire**
Ergué-Gabéric



ÉRIC GUÉGUEN

44 ans

**Conseiller
communautaire**
Ergué-Gabéric



**SYLVAINE
FRENAY**

55 ans

**Conseillère
communautaire**
Ergué-Gabéric



**CATHERINE
LE FLOC'H**

51 ans

**Conseillère
communautaire**
Pluguffan



GAËLLE LE CAM

34 ans

**Conseillère
communautaire**
Pluguffan



**CHRISTIAN
KÉRIBIN**

60 ans

**Maire de
Plogonrec,
conseiller
communautaire**



DIDIER LE ROY

56 ans

**Conseiller
communautaire**
Plogonrec



**JEAN-PAUL
LE DANTEC**

70 ans

Maire de
Plomelin,
conseiller
communautaire



CATHERINE NAIL

52 ans

Conseillère
communautaire
Plomelin



FRANCK PICHON

43 ans

Conseiller
communautaire
Plomelin



**CHRISTINE
FLOCHLAY**

52 ans

Conseillère
communautaire
Plonéis



**STÉPHANE
LE BOURDON**

44 ans

Conseiller
communautaire
Plonéis



**CATHERINE
TANGUY-
LE BERRE**

49 ans

Conseillère
communautaire
Guengat



GILBERT HÉMON

59 ans

Conseiller
communautaire
Guengat



**JACQUELINE
LE GAC**

60 ans

Conseillère
communautaire
Locronan



L'élection du maire de Quimper, de la désignation autoritaire à l'élection démocratique



C'est au XV^e siècle que le Conseil de ville élu par une assemblée de nobles bourgeois et habitants de Quimper-Coretin conquiert les premières libertés communales. L'office de maire créé en 1692 par lettre patente royale est attribué en 1702 à Gabriel Audouyn qui devient ainsi le premier maire « en titre » de l'histoire politique quimpéroise.

Au XVIII^e siècle le maire est élu pour deux ans et choisi parmi trois candidats proposés à l'approbation du gouverneur de la province et désignés par un corps électoral restreint. À la fin du siècle, la cooptation est devenue la règle parmi les familles de notables qui se succèdent dans les charges de maire, d'échevins et de conseillers délibérants.

DE LA RÉVOLUTION À L'EMPIRE

À la Révolution, l'ancienne communauté de ville cède le pas à la nouvelle municipalité créée à la suite de la loi du 14 décembre 1789. Mais à cette époque le droit de vote demeure limité : seuls les hommes de plus de 25 ans et payant un impôt direct égal à la valeur de trois journées de travail peuvent l'exercer. Ils sont appelés « citoyens actifs ». Les officiers municipaux et notables élus désignent parmi eux les membres du bureau chargé d'administrer les affaires communales. Le maire est élu pour deux ans. Les premières élections municipales ont lieu au début de 1790. Joseph Le Guillou de Kerincuff, avocat et député aux États Généraux, devient ainsi le premier maire élu de la ville. En novembre 1792, le suffrage universel est institué (pour les hommes) et les séances du conseil municipal deviennent publiques mais la constitution de l'an III (août 1795) impose le retour à un huis clos des débats, qui ne sera levé qu'en 1877. La Constitution du 22 brumaire an VIII (13 décembre 1799) met en place le régime du Consulat et institue le suffrage universel masculin pour tous les hommes de Quimper de plus de 21 ans. Mais en parallèle la loi du 28 pluviôse impose la nomination des maires par le pouvoir central. Napoléon nomme ainsi par décret telle ou telle personnalité pour occuper le fauteuil du maire de Quimper.



LES XIX^e ET XX^e SIÈCLES

Les modalités du scrutin vont lentement évoluer en fonction des régimes, tour à tour libéraux ou autoritaires, qui se succèdent au XIX^e siècle. Avec la Restauration de 1815, le suffrage universel masculin est aboli au profit du suffrage censitaire. Seuls les hommes de 30 ans payant une contribution directe de 300 francs ont le droit de vote. Pour être élu, il faut avoir 40 ans et payer au moins 1 000 francs de contributions. L'avènement d'une monarchie plus libérale conduit à la loi du 21 mai 1831. Les cens nécessaires pour être électeur ou élu sont abaissés. De même, l'âge minimum pour voter passe de 30 à 25 ans et celui pour être élu de 40 à 30 ans. La révolution de 1848 rétablit la république. Le suffrage universel masculin est adopté par décret du 5 mars et ne sera plus remis en cause. Sont électeurs tous les Quimpérois de nationalité française âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. Le droit d'être élu est accordé à tous les électeurs de plus de 25 ans. Le vote devient secret. Mais sous le Second Empire, le maire continue néanmoins à être désigné au sein du conseil municipal par décret. Il faut attendre 1882 pour que le maire soit élu au sein du conseil. En 1884 est promulguée la grande loi municipale, toujours en vigueur. Elle permet l'élection au suffrage universel du conseil municipal pour une durée de 4 ans (en 1929, la durée du mandat municipal est portée à 6 ans). Sous le régime de Vichy les libertés municipales sont mises à bas. L'État français nomme les maires de toutes les communes de plus de 2 000 habitants. L'ordonnance du gouvernement de la France libre du 21 avril 1944 reconnaît aux femmes de plus de 21 ans le droit de vote et rend ainsi le droit de suffrage réellement universel. Les femmes votent pour la première fois aux élections municipales de Quimper en mars 1945. À partir de 1960 les électeurs élisent désormais le maire du Grand Quimper. Le président de la République abaisse, par la loi du 5 juillet 1974, l'âge du droit de vote à 18 ans. Enfin, depuis les élections de 2001, les électeurs et résidents communautaires peuvent être élus conseillers municipaux, sans pouvoir toutefois devenir maire ou adjoint au maire. De 1790 à 2014, 53 maires se sont succédé à la tête de la municipalité quimpéroise.



- 1 • 1790 : Le Guillou de Kerincuff • 2 • 1821-1825 : Athanase Gilart de Larchantel • 3 • 1825-1830 : François Briant de Laubrière • 4 • 1836-1848 : Joseph Astor • 5 • 1852-1865 : Édouard Porquier • 6 • 1865-1870 : François Veisseyre • 7 • 1870-1896 : Joseph Astor • 8 • 1896-1903 : Adolphe Porquier • 9 • 1903-1912 / 1914-1928 : Théodore Le Hars • 10 • 1947-1953 : Joseph Halléguen • 11 • 1955-1959 : André Monteil • 12 • 1960-1967 : Yves Thépot • 13 • 1967-1975 : Léon Goraguer • 14 • 1975-1977 : Jean Lemeunier • 15 • 1977-1989 : Marc Bécam • 16 • 2001-2008 : Alain Gérard • 17 • 2008-2014 : Bernard Poignant • 18 • 2014-2020 : Ludovic Jolivet.

KorriGo

Les  de ma carte perso

Carte valable
sur les autres
réseaux : TER,
réseaux de bus
de Rennes, Brest,
Lorient...

Carte
rechargeable
sur le site
internet
www.qub.fr

INTERMODALITÉ

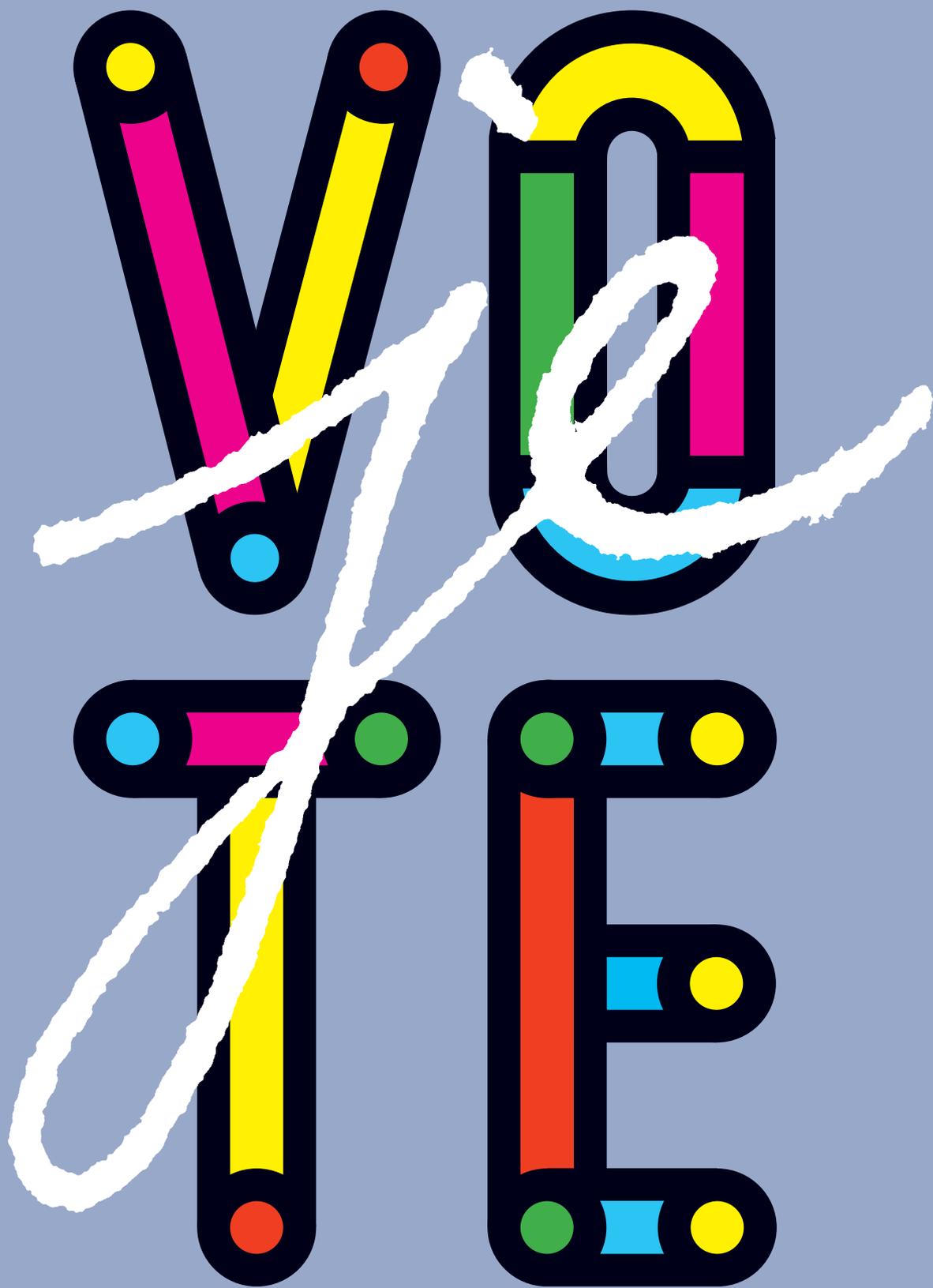
PRATIQUE

RECHARGEABLE



Laissez-vous conduire !





DONC J'EXISTE

C'EST MON DROIT. SI JE NE L'AVAIS PAS
JE ME BATTRAIS POUR L'AVOIR. JE VOTE